



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 août 2018  
Français  
Original : anglais

## Soixante-treizième session

Point 23 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Groupes de pays en situation particulière : suivi  
de la deuxième Conférence des Nations Unies  
sur les pays en développement sans littoral**

## **Mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### *Résumé*

Le présent rapport est établi en application de la résolution [72/232](#), dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-treizième session, un rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Il dresse le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne, notamment des activités menées par les États Membres, les organismes compétents des Nations Unies et d'autres organisations. Il met en lumière les principaux obstacles rencontrés et renferme des recommandations visant à accélérer l'application du Programme. Il souligne qu'il importe de maintenir et d'accroître les investissements et l'assistance technique en faveur des pays en développement sans littoral pour leur donner les moyens de progresser non seulement dans la mise en œuvre des priorités du Programme, en particulier sur les plans du développement des infrastructures, de la facilitation du commerce, de la transformation structurelle et de l'intégration régionale, mais aussi dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, il y est préconisé que les pays en développement sans littoral et les pays de transit resserrent leur coopération et renforcent l'intégration régionale pour libérer le potentiel commercial des pays en développement sans littoral.

Le présent rapport fait aussi le point sur l'état d'avancement des préparatifs de l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, qui aura lieu en décembre 2019 au plus tard, ainsi que l'a décidé l'Assemblée générale dans sa résolution [72/232](#). La communauté internationale est invitée à apporter son appui et son concours actifs à ces préparatifs et à l'examen lui-même.

\* [A/73/150](#).



Enfin, le présent rapport rend compte de la tenue de la première réunion du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, premier organe intergouvernemental du Groupe des pays en développement sans littoral.

## I. Introduction

1. Les pays en développement sans littoral doivent faire face à des difficultés structurelles liées à leur situation géographique, lesquelles engendrent des coûts anormalement élevés dans les domaines du transport et du commerce, ce qui entrave leur compétitivité et freine la création d'emplois, leur intégration aux marchés régionaux et mondiaux, leur croissance économique et leur développement durable de manière générale.

2. Le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 reflète la volonté de la communauté internationale de s'attaquer de manière plus cohérente aux problèmes rencontrés par les pays en développement sans littoral et d'accroître le taux de la croissance d'une manière durable et qui profite à tous, ce qui peut contribuer à éliminer la pauvreté. En outre, il est indiqué dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qu'il importe de répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral.

3. Le présent rapport est le quatrième rapport d'étape sur la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Il met en relief le rôle que jouent les entités des Nations Unies dans le suivi du Programme d'action et renferme des recommandations visant à en accélérer l'application. Des tableaux statistiques figurent en annexe.

## II. Aperçu des dernières évolutions de la situation socioéconomique et des progrès accomplis par les pays en développement sans littoral dans la réalisation des objectifs de développement durable

4. La croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) des pays en développement sans littoral a continué de ralentir pour tomber à 2,79 % en 2016, son niveau le plus bas depuis 1998. Il faut poursuivre les efforts pour inverser cette tendance baissière et éliminer l'extrême pauvreté dans ces pays d'ici à 2030. Le bilan des progrès accomplis dans la réalisation des cibles relatives aux objectifs de développement durable est contrasté. En ce qui concerne l'objectif 1, la proportion de la population totale des pays en développement sans littoral vivant sous le seuil de pauvreté international (1,90 dollar par jour) est tombée à 31 % en 2013, mais restait supérieure à la moyenne mondiale, qui s'établissait à 10,9 %. Le pourcentage de la population ayant un emploi et vivant sous le seuil de pauvreté a baissé, passant de 26,8 % en 2015 à 25,5 % en 2017.

5. Pour ce qui est de l'objectif 2, la prévalence de la sous-alimentation dans les pays en développement sans littoral est remontée à 23,2 % pour la période 2014-2016, selon les estimations, après être tombée à 22,9 % au cours de la période 2009-2011. En 2015, la prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave s'est établie à 51,6 % de la population adulte, à comparer à une moyenne mondiale de 23,9 %. En 2016, les flux publics de financement des secteurs agricoles des pays en développement sans littoral se sont élevés à 2,8 milliards de dollars, soit 8,4 % du montant total des apports publics dont ont bénéficié ces pays, contre 7,7 % en 2015.

6. S'agissant de l'objectif 3, le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé dans les pays en développement sans littoral (63,3 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2016, contre 65,9 décès en 2015). De la même manière, la mortalité néonatale a été ramenée de 26,3 à 25,6 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 2015 et 2016. Le taux d'incidence du VIH a continué de diminuer, passant de 0,76 à 0,71 nouveau cas pour 1 000 personnes séronégatives entre 2015 et 2016. Les indicateurs relatifs à

la tuberculose, aux maladies tropicales négligées, aux maladies non contagieuses et au suicide révèlent également une amélioration sur la même période.

7. Concernant les objectifs 4 et 5, les indicateurs relatifs au taux de scolarisation révèlent, dans l'ensemble, une amélioration constante en 2015 et 2016, bien que des disparités entre les sexes persistent. Quant aux indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles, les progrès se poursuivent, comme en témoigne notamment le recul des pourcentages de femmes entre 20 et 24 ans indiquant avoir été mariées avant les âges de 15 ou de 18 ans. En 2018, 25 % des sièges dans les parlements nationaux et les organes de gouvernement locaux des pays en développement sans littoral étaient occupés par des femmes, ce qui est supérieur à la moyenne mondiale de 23,4 %.

8. S'agissant de l'objectif 6, si des améliorations continues ont été notées ces dernières années, la proportion moyenne de la population des pays en développement sans littoral ayant accès à des sources d'eau potable et à des installations sanitaires améliorées demeure très faible et largement inférieure à la moyenne mondiale, surtout dans les zones rurales.

9. En ce qui concerne l'objectif 7, le taux d'électrification a augmenté de 7 % entre 2015 et 2016 pour atteindre 51,8 %. L'intensité énergétique, c'est-à-dire le rapport entre l'énergie primaire et le PIB, a diminué entre 2014 et 2015.

10. Pour ce qui est de l'objectif 8, le taux de croissance annuelle du PIB réel par habitant a été ramené de 1,0 % en 2015 à 0,4 % en 2016, soit son niveau le plus bas depuis plus de 10 ans. Entre 2015 et 2017, le chômage est resté stable à 5,5 %, mais a touché les femmes et les jeunes de façon disproportionnée.

11. Concernant l'objectif 9, les données révèlent une hausse continue du nombre de passagers aériens, mais aussi du volume du fret, qui a augmenté de 3 % en 2016. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière est restée à peu près stable au cours des trois dernières années, tant en pourcentage du PIB total que par habitant.

12. En ce qui concerne les objectifs 11 et 12, le taux moyen de particules fines dans les villes en 2014 était de 44 %, contre une moyenne mondiale de 45 %. Entre 2015 et 2017, la consommation matérielle a augmenté en termes absolus, de même que l'empreinte matérielle par habitant.

13. S'agissant de l'objectif 13, la grande vulnérabilité des pays en développement sans littoral aux effets délétères des changements climatiques, surtout à la sécheresse, à la désertification, à la dégradation des sols et à la fonte des glaces, est une source de vive préoccupation, et la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation exige davantage de ressources et un appui accru. Pour ce qui est de l'objectif 15, la couverture forestière a baissé de façon constante, passant de 16,3 % en 2010 à 15,8 % en 2015, et l'aide publique au développement consacrée à la conservation, à la diversité biologique et aux écosystèmes a diminué elle aussi entre 2010 et 2016.

14. En ce qui concerne l'objectif 14, des efforts ont été faits pour sensibiliser les pays en développement sans littoral à leur droit de tirer parti des océans, des mers et des ressources marines, ainsi que d'entreprendre des activités dans la zone internationale des fonds marins, mais davantage de ressources et un appui plus solide sont nécessaires pour faciliter leur participation à ces activités et leur accès à la mer.

15. Enfin, concernant les objectifs 10 et 17, le montant total des ressources allouées au développement des pays en développement sans littoral (aide publique au développement, autres apports publics et apports privés) a été ramené de 38,1 milliards de dollars en 2015 à 34,6 milliards en 2016. Le coefficient du service de la dette exprimé en pourcentage des exportations est passé de 3,8 en 2015 à 4,9 en 2016.

### III. État de la mise en œuvre des priorités définies dans le Programme d'action de Vienne

#### Priorité 1 : questions fondamentales de politique en matière de transit

16. Il est souligné dans le Programme d'action de Vienne qu'il importe d'établir un cadre législatif solide et porteur, propre à faciliter l'harmonisation, la simplification et la normalisation des règles et des formalités, notamment l'application intégrale et effective des conventions internationales applicables sur le transport et le transit. Le tableau 1 indique l'état de la ratification par les pays en développement sans littoral et par les pays de transit de certains des principaux instruments juridiques internationaux.

17. Depuis août 2017, quatre nouveaux pays en développement sans littoral (l'État plurinational de Bolivie, la République centrafricaine, le Malawi et l'Ouganda) ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Au nombre des pays ayant récemment ratifié la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR figurent la Chine (janvier 2017) et l'Inde (juin 2017).

Tableau 1

#### État de la ratification des principales conventions internationales relatives à la facilitation du commerce et des transports (à la date de juillet 2018)

<i>Convention</i>	<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Pays de transit</i>	<i>Total mondial</i>
Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation mondiale du commerce (2013)	22	25	137
Convention de Kyoto révisée (2006)	19	23	123
Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR (1975)	11	7	73
Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières (1982)	12	2	58

*Source* : Bureau des affaires juridiques du Secrétariat, Commission économique pour l'Europe, Organisation mondiale des douanes et Organisation mondiale du commerce.

18. En juillet 2017, l'Organisation mondiale des douanes a lancé les Directives sur le transit pour aider ses États membres à appliquer les normes énoncées dans les conventions internationales et accélérer ainsi les procédures douanières et les procédures aux frontières. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et d'autres organisations internationales ont largement contribué à l'élaboration de ces directives.

19. En juin 2018, la Mongolie et la Fédération de Russie ont conclu un accord sur le transport ferroviaire de marchandises. Aux termes de cet accord, la Mongolie bénéficiera pendant 25 ans de réductions de ses droits de douane sur le transport en transit des marchandises qu'elle exporte par voie ferrée à destination de la Fédération de Russie.

20. En Afrique, la Communauté de développement de l'Afrique australe a lancé en octobre 2017 le Programme tripartite de facilitation du transport et du transit, en

collaboration avec le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté d'Afrique de l'Est. Financé par l'Union européenne, ce projet a pour objectif de faciliter l'émergence d'un secteur du transport routier plus compétitif, mieux intégré et libéralisé en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Il doit permettre d'élaborer et d'appliquer, en matière de transport routier, des politiques, lois, réglementations et normes harmonisées pour améliorer le transport routier et les réseaux de transit transfrontaliers, ainsi que les services, les procédures et les systèmes relatifs au transport et à la logistique.

21. Un document portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine a été signé en mars 2018, l'objectif étant de mettre en place, à l'échelle du continent, un marché unique des biens et des services et une union douanière pour permettre la libre circulation des capitaux et des personnes en déplacement professionnel.

22. En Amérique latine, l'État plurinational de Bolivie et le Paraguay ont signé en 2017 un mémorandum d'accord portant sur la mise en chantier d'un projet ferroviaire censé connecter les deux pays. Le segment sera rattaché au corridor ferroviaire bi-océanique, une ligne de 3 700 km qui reliera les océans Atlantique et Pacifique en partant du port de Santos (Brésil) et en traversant l'État plurinational de Bolivie pour arriver à Ilo (Pérou).

## **Priorité 2 : développement et entretien de l'infrastructure**

23. Les efforts se poursuivent pour étendre et améliorer les infrastructures de transport routier et ferroviaire dans toutes les régions où se trouvent des pays en développement sans littoral. Malgré des améliorations, la qualité médiocre et l'insuffisance de l'équipement restent des obstacles majeurs à la mise en place de systèmes de transport en transit viables et fiables dans ces pays.

24. Il n'existe pas de données actualisées sur les réseaux routiers des pays en développement sans littoral. À l'aide des données les plus récentes, qui portent sur les années 2009 à 2015, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a calculé la densité du réseau routier, c'est-à-dire le nombre de kilomètres de voies bitumées par unité de surface (en kilomètres carrés), pour exprimer en chiffres le niveau de développement de l'infrastructure de transport. Les pays en développement sans littoral accusent un retard sur les pays de transit et le reste du monde quant à la densité des réseaux tant routiers que ferroviaires (voir tableau 2). Ils cumulent seulement 12 % des voies bitumées et à peine plus d'un tiers des lignes ferroviaires du monde. Ces moyennes dissimulent des écarts énormes entre les régions, les réseaux routiers et ferroviaires des pays en développement sans littoral d'Europe de l'Est et d'Asie centrale étant les plus denses. Ceux des pays en développement sans littoral d'Asie de l'Est, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale sont les plus lacunaires. Le développement des réseaux routiers et ferroviaires doit être accéléré davantage pour libérer le potentiel commercial de ces pays.

Tableau 2  
**Densité des réseaux routiers (voies bitumées) et ferroviaires des pays en développement sans littoral et des pays de transit**

Catégorie	<i>Densité du réseau routier (voies bitumées) (en km pour 1 000 km<sup>2</sup>)</i>	<i>Densité du réseau ferroviaire (en km pour 1 000 km<sup>2</sup>)</i>
Pays en développement sans littoral	19,1	3,6
Pays de transit	191,4	8,6
Monde	151,0	9,5

*Source* : Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, 2018.

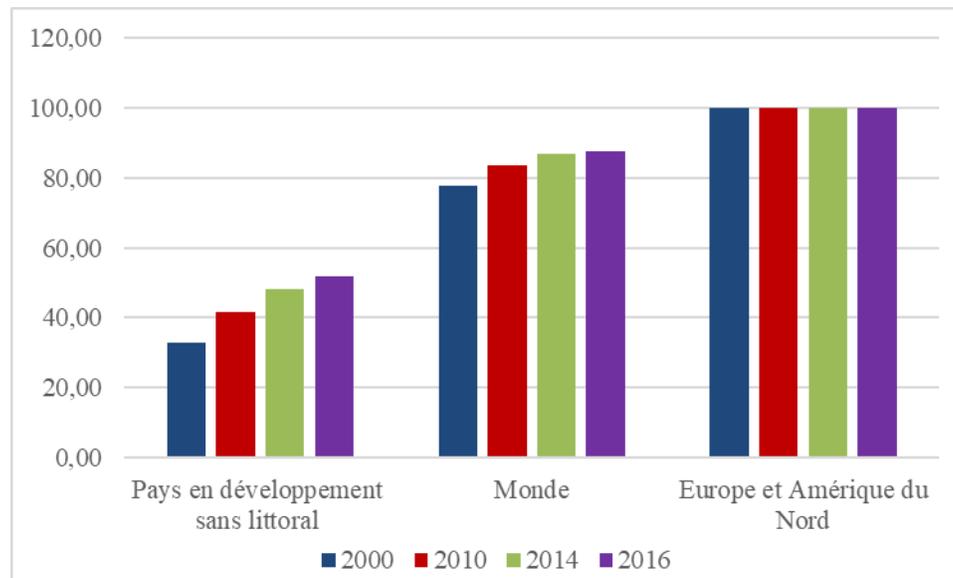
25. Le nombre de vols opérés par des transporteurs aériens agréés au départ de pays en développement sans littoral et à destination du monde entier a augmenté de 7 % en 2016 pour atteindre 413 833. À l'échelle mondiale, la part des pays en développement sans littoral dans le fret aérien s'établissait à 1,28 % en 2016. Le transport aérien est particulièrement important dans la mesure où il permet à la population des pays en développement sans littoral d'avoir directement accès aux marchés internationaux, sans devoir passer par des pays de transit. En janvier 2018, l'Union africaine a lancé le Marché unique du transport aérien africain en vue d'accroître la part de marché du continent dans le transport aérien mondial. Ce projet prévoit la libéralisation totale de l'accès au marché des services de transport aérien intra-africains et le libre exercice des cinq premières libertés de l'air par les compagnies aériennes qui proposent des services aériens réguliers et des services de fret, pour autant que celles-ci remplissent certaines conditions. Il entraînera également la suppression des restrictions à la propriété et la libéralisation totale des fréquences, des tarifs et des capacités.

26. Les voies de navigation intérieure sont beaucoup utilisées par les pays en développement sans littoral d'Amérique latine, d'Asie du Sud-Est et d'Afrique centrale. Au nombre des obstacles à la navigation intérieure figurent la baisse du niveau des eaux à certaines périodes, l'envasement et d'autres contraintes physiques, ainsi que des difficultés liées à l'exploitation, à la gestion et à la réglementation des voies navigables. Il convient donc d'améliorer l'infrastructure pour libérer le potentiel du commerce de transit reposant sur le transport par voie de navigation intérieure, garantir la sécurité de la navigation et assurer la protection de l'environnement.

27. En ce qui concerne les infrastructures énergétiques, le taux moyen d'électrification des pays en développement sans littoral est passé de 48,2 % en 2015 à 51,8 % en 2016, ainsi que le montre la figure I. Toutefois, ces pays sont toujours loin de la moyenne mondiale, qui s'élevait à 87 % en 2016. Bien que le taux d'électrification des zones rurales ait augmenté de 40 % entre 2014 et 2016, le fossé entre villes et campagnes reste considérable, dans la mesure où 83,5 % de la population urbaine a accès à l'électricité, contre 40,5 % de la population rurale. En outre, au moins deux tiers de la population des pays en développement sans littoral sont tributaires de la biomasse traditionnelle pour la cuisson des aliments, d'où la nécessité d'améliorer d'urgence l'accès à une énergie moderne et propre pour la cuisine.

Figure I  
Taux d'électrification

(En pourcentage)



Source : Document complémentaire se rapportant au document [E/2018/64](#).

28. Pour ce qui est des technologies de l'information et des communications, les pays en développement sans littoral ont connu une augmentation constante du nombre d'abonnements de téléphonie mobile, qui est passé de 71,9 pour 100 personnes en 2015 à 73,5 pour 100 personnes en 2016. Toutefois, ils accusent toujours un retard considérable sur la moyenne mondiale quant à la couverture du réseau mobile de quatrième génération (4G). La proportion moyenne d'utilisateurs d'Internet est passée de 20,5 % en 2015 à 22,9 % en 2016, mais les pays en développement sans littoral restent à la traîne par rapport aux autres groupes de pays. Le coût de la bande passante y est élevé et davantage doit être fait pour réduire les prix.

29. Les coûts rédhibitoires associés à la desserte numérique entravent le développement du commerce électronique, des systèmes de transport intelligents et des technologies émergentes au service du développement durable.

30. Il faut investir massivement dans les infrastructures des secteurs du transport, de l'énergie et des technologies de l'information et des communications. Dans le cadre d'une récente étude, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a estimé le montant des investissements à réaliser dans les secteurs du transport des pays en développement sans littoral et conclu qu'il fallait construire près de 200 000 kilomètres de voies bitumées et 46 000 kilomètres de voie ferrée, pour un coût d'environ 510 milliards de dollars, avant que la densité des réseaux de ces pays n'atteigne la moyenne mondiale. La résorption du fossé qui sépare les pays en développement sans littoral du reste du monde passe non seulement par une augmentation des apports du secteur public, du secteur privé et des partenaires internationaux de développement, ainsi que par la recherche de nouvelles sources de financement, mais aussi par une meilleure utilisation des ressources existantes.

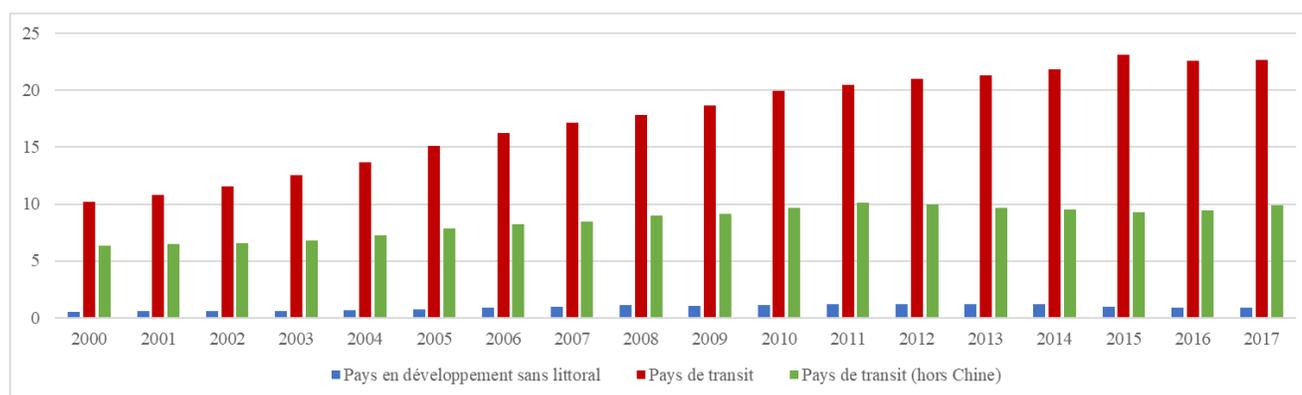
### Priorité 3 : commerce international et facilitation du commerce

31. Les 32 pays en développement sans littoral représentent moins de 1 % des échanges mondiaux de marchandises. Leur participation au commerce international, mesurée par la part de leurs exportations de marchandises dans les exportations mondiales, a atteint le niveau record de 1,22 % en 2012, avant de chuter à 0,91 % en 2017, selon les estimations. La figure II illustre cette évolution en regard de celle de 34 pays de transit, dont la Chine et l'Inde.

32. Un examen plus en détail des données ventilées par pays révèle que quatre pays en développement sans littoral représentent à eux seuls près de 50 % du volume total des exportations de marchandises du groupe. La majorité des pays en développement sans littoral (21 d'entre eux) comptent pour à peine 2 % chacun, ce qui atteste le degré de marginalisation du groupe dans les échanges mondiaux.

Figure II  
Part des exportations de marchandises dans les échanges mondiaux

(En pourcentage)



Source : UNCTADstat.

33. La croissance rapide du commerce électronique peut être bénéfique à tous les secteurs économiques des pays en développement sans littoral désireux de se faire une place dans le commerce mondial, dans la mesure où elle est propice à l'ouverture de nouveaux marchés et à l'intégration dans les chaînes d'approvisionnement internationales. La participation des pays en développement sans littoral au commerce électronique reste marginale en raison de nombreux facteurs, notamment du caractère inadéquat des infrastructures des technologies de l'information et des communications, du sous-développement des systèmes financiers, de la faiblesse des cadres juridiques et réglementaires, ainsi que du manque de maîtrise des technologies numériques. Pour que les pays en développement sans littoral puissent saisir les possibilités offertes par le commerce électronique, il importe, entre autres choses, de renforcer leurs capacités, de résorber le fossé numérique et d'améliorer les mesures de facilitation des échanges.

34. L'un des principaux obstacles à l'intégration des pays en développement sans littoral dans le commerce mondial est le niveau élevé des coûts commerciaux, qui est notamment dû à l'éloignement des ports, à l'isolement par rapport aux marchés internationaux et à la lourdeur des procédures aux frontières. L'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC est un instrument important et innovant, susceptible de déboucher sur la création d'un cadre international propre à réduire les retards accumulés aux frontières et les coûts commerciaux, deux des problèmes majeurs auxquels font face les pays en développement sans littoral.

35. Plusieurs études économiques démontrent que la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges entraînera une réduction des coûts commerciaux. Selon un rapport sur les indicateurs de facilitation du commerce publié en 2015 par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)<sup>1</sup>, cette réduction pourrait être de l'ordre de 12,5 % à 17,5 % à l'échelle mondiale. D'après les estimations, l'Accord donnera lieu à une expansion du commerce dont les retombées économiques, évaluées à 1 000 milliards de dollars, reviendront pour deux tiers aux pays en développement. En outre, l'Accord devrait entraîner une diminution des délais d'importation et d'exportation des marchandises de plus d'un jour et demi et de presque deux jours, respectivement, soit, par rapport à la moyenne actuelle, une réduction de 47 % pour les importations et de 91 % pour les exportations.

36. En juillet 2018, 22 des 26 pays en développement sans littoral membres de l'OMC avaient ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges, preuve de l'importance et de l'intérêt qu'ils y attachent. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a contribué à sensibiliser les États Membres aux avantages potentiels et aux implications, pour les pays en développement sans littoral, de la ratification de l'Accord et des autres instruments relatifs au transport en transit et à la facilitation du commerce.

37. À la fin du mois de juillet 2018, 24 pays en développement sans littoral avaient présenté les mesures qu'ils s'étaient engagés à appliquer au titre de la catégorie A<sup>2</sup>. Si certains d'entre eux ont fait des progrès sensibles dans l'application de l'Accord sur la facilitation des échanges, beaucoup sont à la traîne, comme en témoigne la proportion de mesures mises en œuvre au titre de la catégorie A. Seuls sept pays en développement sans littoral ont mis en œuvre plus de 50 % de ces mesures. Le taux d'application par les pays en développement sans littoral des engagements pris au titre de l'Accord est relativement bas par rapport aux autres pays en développement, ainsi que le montre le tableau 3.

Tableau 3  
**Répartition des engagements**

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Proportion d'engagements mis en œuvre en date d'août 2018</i>	<i>Proportion d'engagements à mettre en œuvre entre décembre 2018 et février 2027 sans appui au renforcement des capacités</i>	<i>Proportion d'engagements à mettre en œuvre entre septembre 2018 et février 2032 avec appui au renforcement des capacités</i>	<i>Proportion d'engagements dont les modalités de mise en œuvre n'ont pas encore été définies</i>
Tous les membres de l'OMC	60,6	7,9	11,3	20,3
Pays en développement	59,3	8,5	10,1	22,2
Pays en développement sans littoral	34,0	19,4	26,4	20,2

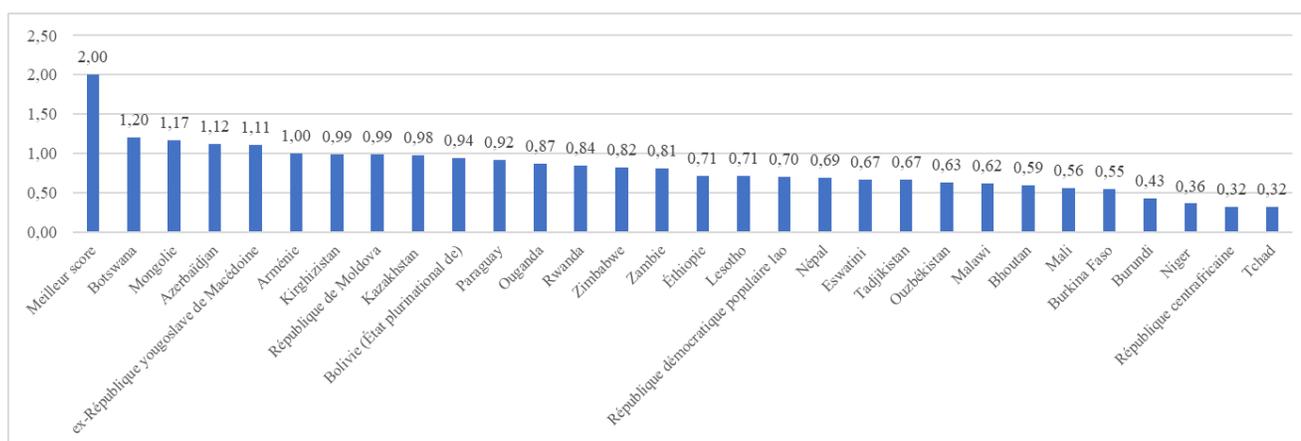
Source : Base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Données mises à jour en août 2018.

<sup>1</sup> OCDE, « Implementation of the WTO Trade Facilitation Agreement : the potential impact on trade costs » (juin 2015). Disponible à l'adresse suivante : [www.oecd.org/trade/WTO-TF-Implementation-Policy-Brief\\_EN\\_2015\\_06.pdf](http://www.oecd.org/trade/WTO-TF-Implementation-Policy-Brief_EN_2015_06.pdf).

<sup>2</sup> Les mesures de la catégorie A sont celles que les pays membres en développement devaient avoir appliquées dès le 22 février 2017, date d'entrée en vigueur de l'Accord sur la facilitation des échanges. Pour les pays les moins avancés, la date avait été fixée au 22 février 2018.

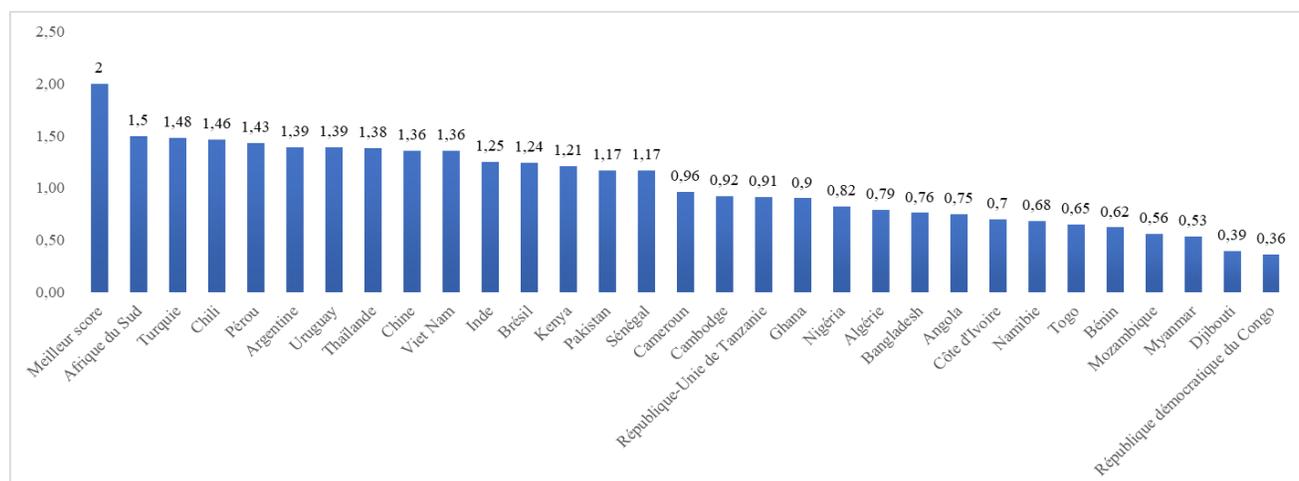
38. L'examen des indicateurs sur la facilitation des échanges révèle que les pays en développement sans littoral sont en retard sur les pays de transit dans la mise en œuvre de mesures de facilitation. Ces indicateurs ont été mis au point par l'OCDE pour aider les gouvernements à mesurer les résultats de leurs efforts d'application des diverses politiques et mesures prévues par l'Accord sur la facilitation des échanges. Ils portent sur la disponibilité des renseignements, l'implication des négociants, les décisions anticipées, les procédures d'appel, les redevances et impositions, les documents, l'automatisation, les procédures, la coopération interne entre diverses agences à la frontière, la coopération externe entre les différentes agences à la frontière, et la gouvernance et l'impartialité. Leur valeur est comprise entre 0 et 2, 2 étant le meilleur score qu'un pays puisse obtenir. Les figures III et IV montrent, pour 2017, les scores obtenus par les pays en développement sans littoral et les pays de transit. Seuls 17 % des pays en développement sans littoral pour lesquels des données étaient disponibles ont obtenu un score d'au moins 1, contre 47 % des pays de transit. Dans les deux catégories de pays, la plupart des pays africains ont obtenu les scores les plus faibles.

Figure III  
Indicateurs sur la facilitation des échanges pour les pays en développement sans littoral



Source : Base de données de l'OCDE.

Figure IV  
Indicateurs sur la facilitation des échanges pour les pays de transit

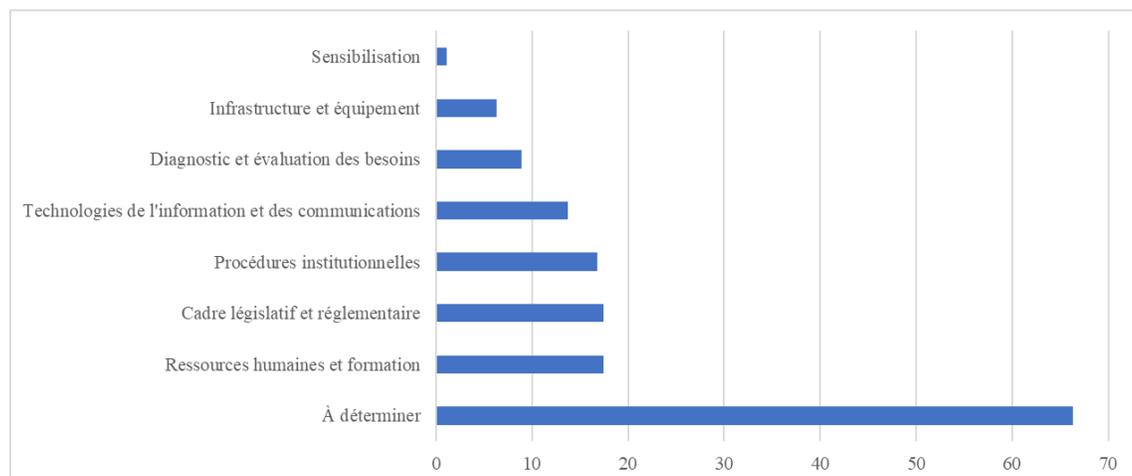


Source : Base de données de l'OCDE.

39. Aux termes de l'Accord sur la facilitation des échanges, les pays en développement, y compris les pays en développement sans littoral, doivent communiquer à l'OMC des renseignements sur les capacités dont ils ont besoin pour mettre pleinement en œuvre l'Accord. Selon la base de données de l'Accord, les mesures les plus souvent mentionnées par les pays en développement sans littoral comme nécessitant une assistance technique et financière concernent notamment le principe du guichet unique, les procédures d'essai, la coopération entre les organismes présents aux frontières, les opérateurs agréés et les temps moyens nécessaires à la mainlevée. La figure V indique la nature de l'assistance demandée par les pays en développement sans littoral. La catégorie « À déterminer » correspond aux mesures de la catégorie C<sup>3</sup> pour lesquelles les États n'ont pas encore précisé la nature de l'assistance nécessaire. Le pourcentage élevé de mesures classées dans la catégorie « À déterminer » porte à croire que les pays en développement sans littoral ont aussi besoin d'une assistance technique pour évaluer leurs besoins en capacités.

Figure V  
**Nature de l'assistance technique demandée**

(En pourcentage)



Source : base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC.

#### Priorité 4 : intégration et coopération régionales

40. L'intégration régionale recèle un potentiel inexploité qui, s'il est libéré, peut stimuler la croissance économique, resserrer les relations économiques et commerciales, faciliter l'intégration concurrentielle dans l'économie mondiale et attirer davantage d'investissements étrangers directs. Pour les pays en développement sans littoral, la coordination régionale peut aussi entraîner des économies d'échelle sur les investissements transfrontières dans les infrastructures et favoriser l'harmonisation et le renforcement des procédures de transit, avec pour corollaire une réduction des frais de transport. En outre, il est essentiel que les pays coopèrent à l'échelle régionale pour faciliter l'acheminement des marchandises et ainsi réduire le temps de transit, l'objectif étant d'améliorer la compétitivité à l'exportation et d'attirer davantage d'entreprises dans les pays en développement sans littoral.

<sup>3</sup> Les mesures de la catégorie C sont celles dont l'application par les États demandera plus de temps et nécessitera un appui au renforcement des capacités.

41. La majorité des pays en développement sans littoral participent désormais plus activement aux accords commerciaux et blocs économiques régionaux (voir tableau 4), si bien que, de manière générale, ils entretiennent des relations commerciales plus étroites avec leurs voisins et avec les membres de leurs communautés économiques respectives qu'avec les autres pays. En Afrique, le commerce régional ne représente généralement qu'une part modeste des échanges, de sorte que 11 % seulement des importations africaines régies par des accords de libre-échange proviennent d'autres pays de la région. En revanche, les pays en développement sans littoral, eux, importent plus souvent des biens provenant d'autres pays d'Afrique, la part de leurs importations intracontinentales allant de 13 % à 58 % (à l'exception d'un pays en développement sans littoral). En outre, tandis que la proportion des importations intra-africaines correspondant à des échanges entre pays d'une même communauté économique régionale s'élève à 56 % à l'échelle du continent, elle est supérieure à 70 % dans 11 des 16 pays en développement sans littoral d'Afrique. En Asie<sup>4</sup>, sur la période 2014-2016, la part moyenne des échanges effectués par les pays en développement sans littoral dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels régionaux s'établissait à 46 % pour les exportations et à 53 % pour les importations. À l'échelle de la région Asie-Pacifique, la proportion moyenne était de 43 % pour les exportations et de 50 % pour les importations.

Tableau 4

**Participation des pays en développement sans littoral aux accords commerciaux régionaux et aux autres communautés économiques régionales et blocs régionaux**

<i>Pays</i>	<i>Accords commerciaux régionaux<sup>a</sup></i>	<i>Autres communautés économiques régionales, blocs régionaux et accords</i>
Afghanistan	ZLESA	ECO
Arménie	EAEU et CIS	OCEMN et TRACECA
Azerbaïdjan	CIS et ODED-GUAM	ECO, OCEMN et TRACECA
Bhoutan	ZLESA et ACPSA	
Bolivie (État plurinational de)	CAN et ALADI	UNASUR
Botswana	SACU et SADC	
Burkina Faso	CEDEAO et UEMOA	CEN-SAD
Burundi	COMESA et CAE	CEEAC
Eswatini	COMESA et SADC	
Éthiopie	COMESA	IGAD
Ex-République yougoslave de Macédoine	ALEEC, AELE et accord de stabilisation et d'association	
Kazakhstan	CEZ, EAEU, CIS et Fédération de Russie-Bélarus-Kazakhstan	ECO, SCO et TRACECA
Kirghizistan	EAEU et CIS	ECO, SCO et TRACECA
Lesotho	COMESA, SACU et SADC	
Malawi	COMESA et SADC	

<sup>4</sup> Azerbaïdjan et Arménie inclus.

<i>Pays</i>	<i>Accords commerciaux régionaux<sup>a</sup></i>	<i>Autres communautés économiques régionales, blocs régionaux et accords</i>
Mali	CEDEAO et UEMOA	CEN-SAD
Mongolie		Mongolie-Fédération de Russie-Chine
Népal	ZLESA et ACPSA	
Niger	CEDEAO et UEMOA	CEN-SAD
Ouganda	COMESA et CAE	IGAD
Ouzbékistan	CIS	ECO, SCO et TRACECA
Paraguay	ALADI, PTN et MERCOSUR	UNASUR <sup>b</sup>
République centrafricaine	CEMAC	CEEAC et CEN-SAD
République démocratique populaire lao	ASEAN, AFTA et APTA	
République de Moldova	ALEEC, accord d'association, ODED-GUAM et CIS	OCEMN et TRACECA
Rwanda	CAE et COMESA	CEEAC
Soudan du Sud		IGAD
Tadjikistan	CIS	ECO, SCO et TRACECA
Tchad	CEMAC	CEEAC et CEN-SAD
Turkménistan	CIS	ECO
Zambie	COMESA et SADC	
Zimbabwe	COMESA et SADC	

*Source* : Ce tableau a été établi à partir de la base de données de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et de recherches sur Internet. Il pourrait ne pas être exhaustif.

*Abbreviations* : AFTA = zone de libre-échange des pays de l'ASEAN ; APTA = Accord commercial Asie-Pacifique ; ASEAN = Association des nations de l'Asie du Sud-Est ; OCEMN = Organisation de coopération économique de la mer Noire ; CAN = Communauté andine ; ALEEC = Accord de libre-échange d'Europe centrale ; CEMAC = Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ; CEN-SAD = Communauté des États sahélo-sahariens ; CEZ = zone économique commune ; CIS = Traité établissant une zone de libre-échange entre les membres de la Communauté d'États indépendants ; COMESA = Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ; CAE = Communauté d'Afrique de l'Est ; EAEU = Union économique eurasiennne ; CEEAC = Communauté économique des États de l'Afrique centrale ; ECO = Organisation de coopération économique ; CEDEAO = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ; AELE = Association européenne de libre-échange ; IGAD = Autorité intergouvernementale pour le développement ; ALADI = Association latino-américaine d'intégration ; MERCOSUR = Marché commun du Sud ; ODED-GUAM = Organisation pour la démocratie et le développement économique-GUAM ; PTN = Protocole concernant les négociations commerciales entre pays en développement ; SACU = Union douanière d'Afrique australe ; SADC = Communauté de développement de l'Afrique australe ; ZLESA = zone de libre-échange d'Asie du Sud ; ACPSA = arrangement commercial préférentiel sud-asiatique ; SCO = Organisation de Shanghai pour la coopération ; TRACECA = couloir Europe-Caucase-Asie ; UNASUR = Union des nations de l'Amérique du Sud ; UEMOA = Union économique et monétaire ouest-africaine.

<sup>a</sup> Accords commerciaux régionaux notifiés à l'OMC (accords interrégionaux non inclus).

<sup>b</sup> Le Paraguay a suspendu son affiliation à l'Union des nations de l'Amérique du Sud en avril 2018.

42. L'intégration économique de l'Afrique a franchi un nouveau cap à Kigali le 21 mars 2018, date à laquelle les États membres de l'Union africaine ont signé

l'accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. L'accord entrera en vigueur dès que 22 États membres de l'Union africaine l'auront ratifié. Ses dispositions relatives à la facilitation du commerce, au transit et à la coopération douanière bénéficieront tout particulièrement aux pays en développement sans littoral. Toutefois, pour que ces pays exploitent au maximum les possibilités offertes par l'accord, il pourrait être utile de renforcer leurs capacités de production et d'intensifier le commerce régional. La mise en œuvre du Programme d'action de Vienne contribuera à tirer pleinement parti de la Zone de libre-échange continentale africaine.

43. En Asie, l'initiative « Une Ceinture et une Route », menée par la Chine, ouvre des perspectives prometteuses pour les pays en développement sans littoral sur les plans de la promotion de l'intégration régionale, du renforcement des infrastructures régionales, de la consolidation des chaînes de valorisation régionales et de l'harmonisation des politiques nationales. Le Partenariat économique global régional, projet d'accord de libre-échange entre l'ASEAN, dont la République démocratique populaire lao est membre, et les six États avec lesquels elle avait déjà conclu des accords de libre-échange (l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, l'Inde, le Japon et la Nouvelle-Zélande), devrait être signé en novembre 2018.

44. Lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre d'accords commerciaux régionaux, les politiques d'investissement ont une incidence plus marquée sur l'intensification de l'activité dans les chaînes de valorisation régionales et sur la réduction de l'écart de compétitivité entre les petites et les grandes entreprises. Des efforts assidus ont été faits, dans les régions où se trouvent des pays en développement sans littoral, pour élaborer des politiques internationales d'investissement. En Asie, le projet de Partenariat économique global régional, notamment ses dispositions relatives à l'investissement, a fait l'objet de plusieurs séries de négociations en 2016 et 2017. En Amérique latine, les États membres du Marché commun du Sud, dont le Paraguay, ont signé en avril 2017 un protocole sur la coopération et la facilitation des investissements. En Afrique, la SADC a modifié en août 2016 l'annexe 1 de son Protocole sur la finance et l'investissement.

#### **Priorité 5 : transformation structurelle de l'économie**

45. Dans le Programme d'action de Vienne, une importance particulière est accordée au renforcement des capacités productives et à l'amplification de la transformation structurelle de l'économie. Si certains pays en développement sans littoral ont enregistré des avancées sensibles, la plupart d'entre eux n'ont guère progressé sur la voie de la transformation structurelle de leur économie. Entre 2015 et 2017, la part de la valeur ajoutée du secteur manufacturier dans le PIB, composante essentielle de l'industrialisation, s'élevait à seulement 8,7 % environ. Elle représentait encore 15,7 % du PIB en 1990 et suit depuis une tendance baissière symptomatique du phénomène de désindustrialisation. En outre, à l'échelle mondiale, la part des pays en développement sans littoral dans la valeur ajoutée manufacturière et les échanges d'articles manufacturés est négligeable (0,39 % et 0,31 % en 2016, respectivement). Par conséquent, ces pays disposent de très peu de moyens pour produire et exporter des produits manufacturés.

46. La part des produits manufacturés dans le volume total des exportations de marchandises des pays en développement sans littoral (voir figure VI) s'est élevée à 17,5 % en 2016. En comparaison, cette même part s'est établie à 71,1 % pour l'ensemble des pays en développement. La part des produits de base, des pierres précieuses et de l'or non monétaire, bien qu'elle ait diminué ces dernières années, sans doute sous l'effet du déclin du prix des produits de base, représentait encore 81,9 % du volume total des exportations. Ce chiffre est révélateur de la

dépendance des pays en développement sans littoral à l'égard des produits de base, caractérisés par une faible valeur ajoutée.

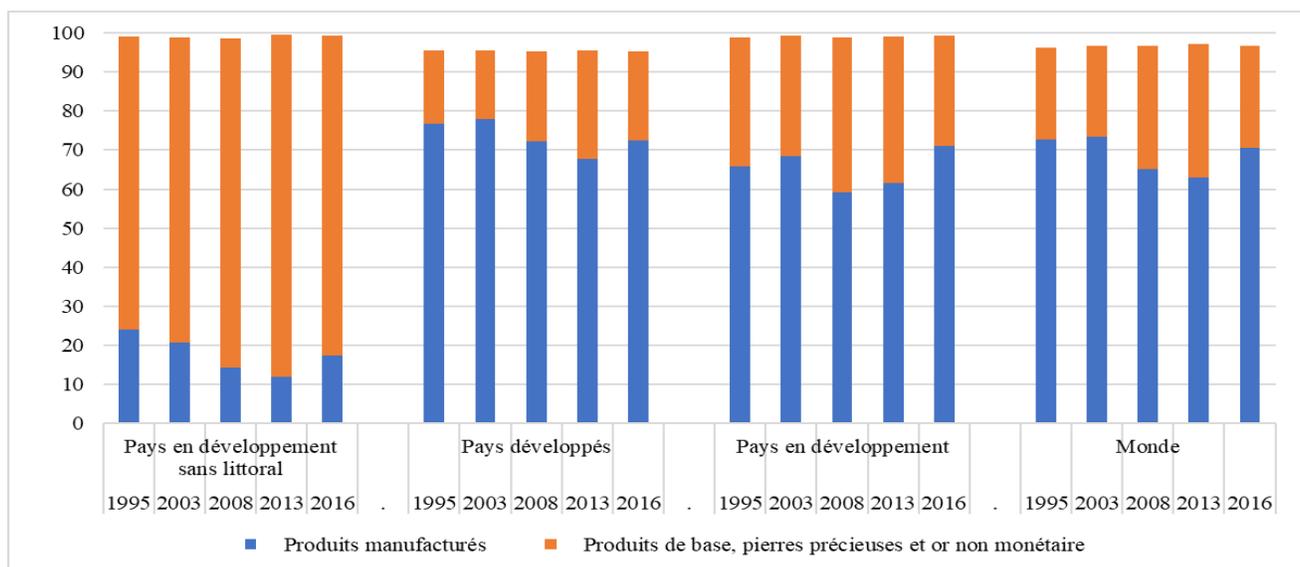
47. Le manque de capacités de production et de capacités industrielles des pays en développement sans littoral entrave leur intégration dans les chaînes de valorisation, étant donné que le secteur manufacturier repose aujourd'hui sur l'importation et l'exportation de marchandises dans le cadre de chaînes de valorisation régionales et mondiales. Selon les estimations, la part des pays en développement dans la valeur ajoutée totale créée par les chaînes de valorisation mondiales s'élevait à seulement 38 %. Les pays en développement sans littoral doivent s'efforcer d'ajouter de la valeur à leurs produits pour s'intégrer dans les chaînes de valorisation.

48. En outre, les exportations des pays en développement sans littoral sont cantonnées à un très petit nombre de produits. Leur indice de concentration, mesuré selon l'indice de Herfindahl-Hirschman<sup>5</sup>, s'élevait à 0,38 en 2013, un niveau record. S'il est retombé à 0,22 en 2016, il demeure considérablement plus élevé que celui des pays en développement dans leur ensemble, qui s'établissait à 0,09. Parallèlement, les structures commerciales des pays en développement sans littoral ne se sont pas diversifiées avec le temps par rapport à la moyenne mondiale, ainsi que le révèle l'indice de diversification<sup>6</sup>. Cet indice est resté supérieur à 0,6 depuis 1995 pour les pays en développement sans littoral, alors qu'il était de 0,2 en 2016 pour les pays en développement dans leur ensemble. Un tel manque de diversification rend les pays en développement sans littoral vulnérables aux chocs extérieurs, restreint leur compétitivité et limite leur capacité à créer des produits à forte valeur ajoutée, à offrir des emplois productifs et valorisants, et à mettre au point des technologies innovantes.

Figure VI

**Part des produits de base et des produits manufacturés dans les exportations**

(En pourcentage)



Source : UNCTADstat.

<sup>5</sup> Plus l'indice est proche de 1, plus les importations ou les exportations d'un pays sont concentrées sur un petit nombre de produits.

<sup>6</sup> L'indice de diversification mesure la déviation absolue de la structure du pays par rapport à la structure mondiale. Plus l'indice est proche de 1, plus la divergence par rapport à la structure mondiale est élevée.

49. Les données issues de la base de données Doing Business de la Banque mondiale, qui permettent de comparer la facilité de faire des affaires dans 190 pays, révèlent que la majorité des pays en développement sans littoral ont progressé dans l'établissement de cadres réglementaires favorables aux entreprises locales, condition indispensable à la mise en place d'une infrastructure industrielle. Entre le 2 juin 2016 et le 1<sup>er</sup> juin 2017, un pays en développement sans littoral figurait parmi les 20 pays dont les cadres réglementaires étaient les plus propices aux affaires. Ce même pays est arrivé à la deuxième place au classement du nombre de réformes menées depuis 2003, et trois de plus se sont hissés dans le premier quart du classement. Trois autres figuraient parmi les 10 pays ayant enregistré la progression la plus remarquable. De tels résultats indiquent que ces pays entreprennent de vastes programmes de réforme, signe d'une amélioration de leur situation économique. En revanche, 19 pays en développement sans littoral se trouvaient dans la deuxième moitié du classement et 10 ont connu des revers dans les efforts de réforme qu'ils ont entrepris depuis 2003.

50. La part de la valeur ajoutée du secteur agricole dans l'économie a baissé dans les pays en développement sans littoral au cours des vingt dernières années, mais elle est passée de 14,7 % en 2014 à 16,2 % en 2017. Le secteur agricole représente environ 50 % de l'emploi dans ces pays, ce qui semble indiquer qu'il est peu productif par rapport aux autres secteurs économiques. En outre, depuis 2000, l'écart de productivité entre les secteurs agricoles des pays en développement sans littoral et ceux des pays de l'OCDE ne s'est pas réduit. Les pays en développement sans littoral devraient donc s'efforcer de rendre leurs secteurs agricoles plus productifs et de les industrialiser, notamment en adoptant des méthodes de production industrielles et en développant les chaînes de valorisation de l'agro-industrie.

51. En mettant la technologie au service de leurs moyens de production, les pays en développement sans littoral peuvent ajouter de la valeur à leurs articles manufacturés, mais ils se heurtent toujours à certaines difficultés dans ce domaine. Ils sont en retard sur les autres pays en développement et sur les pays développés dans l'exportation d'articles manufacturés de haute technicité. Toutefois, ils ont accompli des progrès considérables depuis le début des années 2000 et s'appuient de plus en plus sur leurs compétences et sur la technologie pour produire des articles manufacturés. Ils ont délaissé les « articles manufacturés à forte intensité de main-d'œuvre et provenant de ressources naturelles »<sup>7</sup>, dont la part dans les exportations de biens manufacturés a pratiquement diminué de moitié, passant de 49,7 % en 2000 à 25,6 % en 2016. À l'inverse, la part des « articles manufacturés de haute technologie et à compétences élevées »<sup>8</sup> a bondi de 20,5 % à 37,6 %.

52. Compte tenu des contraintes géographiques auxquelles ils sont soumis, de leur isolement, de leur éloignement des marchés et des coûts élevés du transport de leurs marchandises, les pays en développement sans littoral prennent progressivement conscience de l'importance de leur secteur tertiaire, en particulier du tourisme, sur lequel ils peuvent miser pour favoriser la création d'entreprises, atteindre le plein emploi productif et stimuler la croissance économique. L'ouverture de lignes aériennes et leur rentabilisation grâce au tourisme contribuent aussi à la diversification de l'accès aux marchés pour différentes activités économiques.

### **Priorité 6 : moyens de mise en œuvre**

53. En 2016, le montant de l'aide publique au développement versée par l'ensemble des donateurs aux pays en développement sans littoral s'est élevé à 25,8 milliards de

<sup>7</sup> Voir [http://unctadstat.unctad.org/FR/Classifications/DimSicRev3Products\\_Tdr\\_Hierarchy.pdf](http://unctadstat.unctad.org/FR/Classifications/DimSicRev3Products_Tdr_Hierarchy.pdf).

<sup>8</sup> Ibid.

dollars, ce qui représente 16 % de l'aide publique allouée aux pays en développement et constitue une hausse de 4,4 % en termes réels par rapport à 2015. Toutefois, six pays ont reçu à eux seuls 54 % de ce montant.

54. L'aide publique au développement est restée une source relativement importante et stable de fonds pour les pays en développement sans littoral, dans la mesure où elle a représenté plus de 10 % du revenu national brut dans six pays et plus de 20 % du revenu national brut dans quatre pays. La part de l'aide publique au développement dans le budget de l'État a souvent été essentielle à la fourniture de services de base et au renforcement des infrastructures.

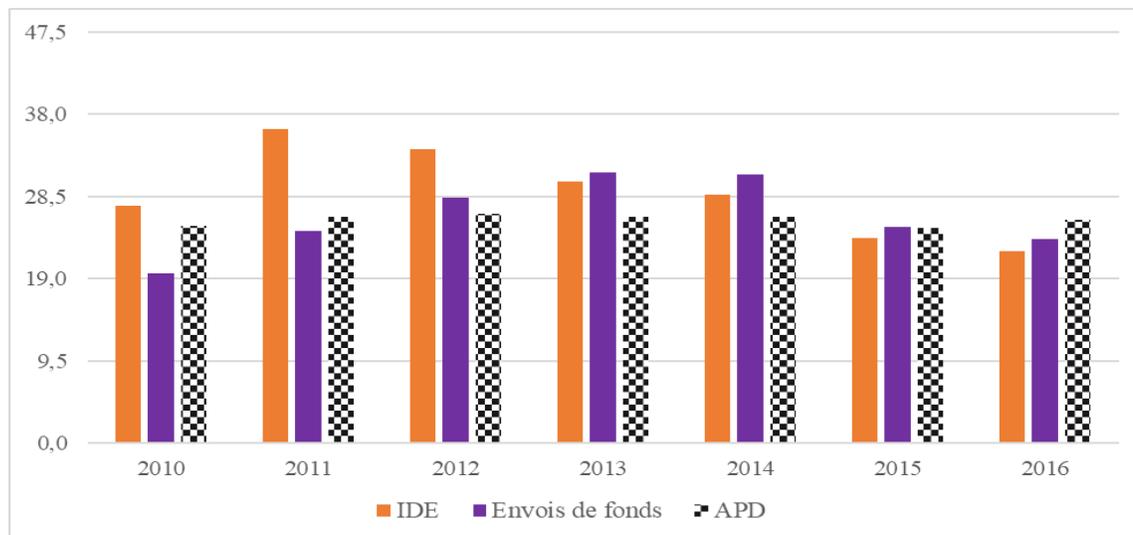
55. La figure VII illustre les apports d'aide publique au développement, d'investissements directs étrangers et d'envois de fonds dont ont bénéficié les pays en développement sans littoral entre 2010 et 2016.

56. En 2017, les pays en développement sans littoral ont absorbé 1,6 % des investissements directs étrangers à l'échelle mondiale, contre 1,2 % en 2016. Selon la CNUCED, après cinq années de baisse, les investissements directs étrangers dans ces pays ont augmenté de 3 % par rapport à 2016 pour atteindre 23 milliards de dollars. Malgré cette augmentation somme toute relativement modeste, leur montant était inférieur d'environ 40 % au niveau record atteint en 2011. Les investissements directs étrangers restent concentrés sur un petit nombre de pays, si bien que les cinq premiers bénéficiaires en ont absorbé 66 %, tandis que les autres pays en développement sans littoral en ont attiré très peu. La majorité des investissements directs étrangers dans les pays en développement sans littoral se concentrent dans les industries extractives, notamment dans l'exploitation minière, l'extraction en carrière et l'exploitation pétrolière, qui ont été la cible de 66 % des projets d'investissement dans de nouvelles capacités de production en 2016, devant l'industrie manufacturière, qui regroupe entre autres la production de denrées alimentaires, de textiles, de produits chimiques et de coke.

57. La Chine est en passe de devenir le premier investisseur direct étranger dans les pays en développement sans littoral. En 2016, elle a réalisé dans ces pays des investissements directs d'un montant de 29 milliards de dollars, devant la France (13 milliards), le Canada (6 milliards), la Fédération de Russie (5 milliards), l'Afrique du Sud (4 milliards) et la Thaïlande (3 milliards). Ces chiffres témoignent de l'importance croissante que revêt la coopération Sud-Sud pour les pays en développement sans littoral.

Figure VII  
**Aide publique au développement, investissements directs étrangers et envois de fonds destinés aux pays en développement sans littoral**

(En milliards de dollars des États-Unis)



Source : Banque mondiale, CNUCED et OCDE.

Abréviations : IDE = investissement direct étranger ; APD = aide publique au développement.

58. En 2016, le montant des envois de fonds à destination des pays en développement sans littoral a reculé de 2 milliards de dollars pour s'établir à 23,8 milliards de dollars seulement. Leur part dans le PIB est passée de 3,86 % en 2015 à 3,92 % en 2016. Leur répartition était inégale en 2016 puisque trois pays en ont absorbé près de 46 %.

#### IV. Suivi et évaluation

59. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué de coordonner les activités du système des Nations Unies afin d'assurer la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne. À cet égard, il a organisé pendant la période considérée deux réunions du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement qui ont permis de faire le point sur les progrès accomplis par différentes organisations du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales dans la mise en œuvre du Programme de Vienne et de promouvoir leur collaboration et leur coopération.

60. Le Bureau du Haut-Représentant a organisé plusieurs réunions pour plaider en faveur des pays en développement sans littoral, les faire valoir et favoriser la cohérence des mesures d'application et de suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pendant la période considérée, il a ainsi organisé : une réunion du groupe d'experts sur le financement du développement ; une Réunion ministérielle du Groupe des pays en développement sans littoral, organisée en marge de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC avec la collaboration du Président du Groupe ; des manifestations parallèles avec les partenaires sur les thèmes de l'énergie, du secteur privé, de l'aviation et de l'objectif de développement durable n° 14, tenues en marge des principales réunions de l'Assemblée générale. Toutes ont été des

occasions de faire connaître les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne et de promouvoir la mise en œuvre des mesures y afférentes.

61. Le Bureau du Haut-Représentant, l'OMC et d'autres organismes ont mis en chantier un projet visant à renforcer l'efficacité des procédures de passage des frontières. Le Bureau du Haut-Représentant aide également le Président du Groupe des pays en développement sans littoral et l'OMC à mener un projet de renforcement des capacités destiné à favoriser l'application de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges dans les pays du Groupe et les pays de transit.

62. La Commission économique pour l'Europe a organisé un grand nombre d'activités de conseil et de formation, de réunions et d'ateliers de renforcement des capacités dans tous les domaines prioritaires du Programme d'action de Vienne. Elle œuvre par ailleurs en collaboration avec la Banque islamique de développement pour mettre en place un observatoire international des infrastructures de transport.

63. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a entrepris des activités de renforcement des capacités, de formation et de recherche sectorielle, favorisé la coopération régionale, fourni des services consultatifs et des outils à l'appui de l'élaboration de politiques relatives au commerce et à l'investissement fondées sur des faits et encouragé la mise en commun des données d'expérience. Cette assistance était axée sur la construction de ports secs, la connectivité des réseaux autoroutier et ferroviaire, l'énergie, le commerce international et la facilitation des échanges, les technologies de l'information et de la communication et les statistiques.

64. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a apporté un appui technique à des initiatives d'intégration régionale telles que l'Union des nations de l'Amérique du Sud, le Marché commun du Sud et la Communauté andine. Elle a parallèlement lancé un projet visant à encourager la navigation intérieure dans les pays du bassin du Rio de la Plata.

65. La Commission économique pour l'Afrique a prêté une assistance technique aux fins de la création de la Zone de libre-échange continentale africaine et a lancé des activités d'analyse et de renforcement des capacités dans les domaines de la facilitation du commerce et des IDE.

66. La CNUCED met actuellement au point des indicateurs relatifs à la capacité productive des pays en développement sans littoral et organise des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique dans différents domaines thématiques, parmi lesquels l'investissement, le commerce et la logistique des transports. En janvier 2017, la CNUCED, en collaboration avec d'autres organisations internationales et partenaires, a organisé le premier Forum international pour les comités nationaux de facilitation des échanges.

67. Le Centre du commerce international a établi un rapport sur les perspectives de compétitivité des petites et moyennes entreprises axé sur les stratégies régionales en la matière et comprenant une analyse de la situation dans neuf pays en développement sans littoral. Il a également créé le tout premier mécanisme régional d'alerte sur les entraves au commerce, qui rassemble huit pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, dont le Mali et le Niger.

68. L'Union internationale des télécommunications fournit un appui au renforcement des capacités et des services consultatifs aux pays en développement sans littoral pour ce qui est du développement durable du haut débit. Elle a également publié des études de cas par pays dépeignant les occasions à saisir et les difficultés rencontrées en matière de connectivité par l'État plurinational de Bolivie et le Paraguay.

69. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture collabore avec les pays en développement sans littoral en vue d'améliorer les capacités nationales d'élaboration de politiques commerciales adaptées, d'intégrer les échanges agricoles dans les stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté et de mettre au point des outils au service de la participation effective de ces pays au système commercial multilatéral. Elle mène actuellement des recherches sur la volatilité des prix alimentaires sur les marchés des États sans littoral et des États côtiers.

70. L'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel accompagne la transformation structurelle et la diversification économique des pays en développement sans littoral, notamment par l'intermédiaire de son programme de partenariat pays, l'objectif étant de favoriser l'émergence d'un secteur industriel stable et durable.

71. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement a mis au point des outils et des ressources à l'échelle mondiale devant aider les pays en développement, dont le Burkina Faso et la Mongolie, à exploiter les possibilités offertes par l'adoption de pratiques et de politiques commerciales plus respectueuses de l'environnement.

72. Le plan d'action pour la coopération Sud-Sud, véritable pilier de la stratégie d'engagement du Secrétaire général contre les changements climatiques (2017-2021) a été adopté. En janvier 2018, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud a lancé son Plan QIAO sur la coopération pour le climat afin de faciliter l'application du plan d'action pour la coopération Sud-Sud, qui favorisera l'exécution de projets à petite et à grande échelle tenant à la conservation des sites naturels et aux changements climatiques.

73. Le Programme des Nations Unies pour le développement soutient, dans certains pays en développement sans littoral, l'exécution de projets ayant trait pour la plupart à l'élargissement rapide de l'accès aux énergies renouvelables, à l'entrepreneuriat et à la création d'emplois, et à la diversification de l'économie.

74. Le Fonds des Nations Unies pour la population aide les gouvernements à mettre au point des stratégies d'investissement ciblées dans les domaines de l'autonomisation, de la santé, de l'éducation, de l'emploi et des données.

75. L'OMC a organisé l'Examen global de l'Initiative Aide pour le commerce, qui s'est tenu du 30 juin au 2 juillet 2017 sur le thème suivant : « Promouvoir le commerce, l'inclusion et la connectivité pour un développement durable ». Les participants à l'Examen global se sont attachés à expliquer comment et pourquoi la connectivité était un aspect indispensable de l'inclusion, de la croissance durable et de la réduction de la pauvreté et ont souligné l'importance de la connectivité tant physique que numérique en tant que vecteur des échanges mondiaux.

76. La Banque mondiale gère actuellement 48 projets de prêt dans 24 pays en développement sans littoral, pour un montant total de 10,8 milliards de dollars. Parmi ces projets, 34 sont menés dans les domaines des transports ou de l'informatique et des communications. Ils comprennent notamment des activités de maintenance, de remise en état, de mise à niveau ou de construction d'infrastructures. La Banque mondiale contribue également à la mise en place des infrastructures haut débit nécessaires sur le terrain et plaide en faveur de l'élaboration de politiques nationales relatives au haut débit.

77. L'Organisation mondiale des douanes continue d'offrir des programmes de renforcement des capacités, d'assistance technique et de formation aux administrations douanières qui en font la demande, y compris dans les pays en développement sans littoral, afin de les aider à se réformer et à se moderniser. Elle se

lance par ailleurs dans l'organisation d'ateliers visant à promouvoir l'application de ses Directives sur le transit.

78. Entre 2015 et 2017, la Banque asiatique de développement a octroyé aux pays en développement sans littoral des prêts et des subventions d'un montant total de 4,3 milliards de dollars, ce qui représente environ 32 % de l'ensemble de l'aide qu'elle verse aux fins de la coopération et de l'intégration régionales. Plus de 85 % du montant des prêts a été consacré aux secteurs des transports et de l'énergie (respectivement 45,8 % et 43,0 %).

79. La Société financière internationale œuvre en faveur de la connectivité des pays en développement sans littoral en mettant en avant des initiatives issues du secteur privé permettant de réduire les profonds écarts de développement enregistrés du point de vue des infrastructures de base, du transport, de la logistique, de l'informatique et des communications et de l'énergie, en facilitant l'intégration régionale et l'exploitation des possibilités économiques et en encourageant le développement du secteur privé.

80. En 2017, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a organisé, dans des pays d'Asie centrale, toute une série d'activités de renforcement des capacités et de séances de formation ciblées sur les différents aspects de la facilitation du commerce, du développement du transport en transit, des douanes et des règlements régissant le passage des frontières.

81. L'Union internationale des transports routiers poursuit son action de sensibilisation et continue d'œuvrer pour renforcer la capacité des pays en développement sans littoral et des pays de transit à mettre un place un système de transports internationaux routiers.

82. Le Fonds commun pour les produits de base continue d'investir dans des projets favorisant la transformation économique structurelle du secteur des produits de base dans les pays en développement sans littoral. En 2017, le Fonds a examiné 47 propositions de projet émanant de pays de cette catégorie, et en a retenu trois pour examen approfondi.

83. Dans le cadre de l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges, la Chambre de commerce internationale, le Forum économique mondial et le Centre pour l'entreprise privée internationale, œuvrent de concert avec l'Agence allemande de coopération internationale pour exécuter des projets de facilitation du commerce dans les pays de transit tels que le Ghana, le Kenya et le Viet Nam, ainsi qu'en Zambie, pays en développement sans littoral.

84. L'Organisation de coopération économique entreprend des activités destinées à renforcer l'intégration régionale de ses États membres, notamment du point de vue des infrastructures de transport, de l'énergie et de la réduction des risques de catastrophe.

## **V. État d'avancement des préparatifs de l'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de Vienne**

85. Dans sa résolution [72/232](#), l'Assemblée générale a décidé d'organiser un examen de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de Vienne. L'Assemblée a désigné le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement en tant que coordonnateur des travaux préparatoires à l'échelle du système et a invité les autres organismes des Nations Unies à fournir l'appui

nécessaire aux travaux préparatoires ainsi qu'à l'examen lui-même et à y contribuer activement, dans le cadre de leurs mandats respectifs.

86. L'Assemblée générale a demandé que les coûts liés à l'examen à mi-parcours et à sa préparation soient financés au moyen de contributions volontaires. Le Bureau du Haut-Représentant a lancé à cet égard une initiative de mobilisation de ressources. Le Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral a tenu une réunion sur les moyens d'instaurer une collaboration aux fins de l'organisation de l'examen à mi-parcours et de ses préparatifs.

87. La Réunion ministérielle des pays en développement sans littoral, première activité menée en préparation de l'examen de haut niveau à mi-parcours, a été organisée à Astana en mai 2018 par le Gouvernement du Kazakhstan. À l'issue de cette réunion, les participants ont adopté une déclaration comprenant des recommandations sur la connectivité des transports, les transformations structurelles, le commerce et la facilitation des échanges.

88. Les pays en développement sans littoral ont été invités à présenter des rapports nationaux qui alimenteront l'examen à mi-parcours. Le Bureau du Haut-Représentant a engagé des consultations avec les commissions régionales et les États Membres au sujet des préparatifs des réunions régionales.

## **VI. Première réunion du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral**

89. L'Accord multilatéral portant création d'un groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral est entré en vigueur le 6 octobre 2017. Le Groupe de réflexion a été institué à l'initiative du Gouvernement de la Mongolie, avec l'appui du Groupe des pays en développement sans littoral. Installé à Oulan-Bator, il s'est réuni pour la première fois en juin 2018, dans le cadre de la Réunion ministérielle des pays en développement sans littoral, à l'issue de laquelle une déclaration a été adoptée. Le Groupe de réflexion est le premier organe intergouvernemental du Groupe des pays en développement sans littoral, et sa création marque une étape historique dans la prise en compte des besoins particuliers de ces pays. Il doit servir de centre d'excellence pour la recherche et les services consultatifs et renforcer les capacités des pays en développement sans littoral en matière d'analyse des questions essentielles à leur développement. Le Groupe de réflexion produira ainsi des solutions étayées par des données, encouragera la prise en main des programmes par les pays et contribuera à l'accélération de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action de Vienne.

## **VII. Conclusions et recommandations**

90. **Les pays en développement sans littoral connaissent des difficultés particulières du fait de leur manque d'accès territorial direct à la mer ainsi que de leur éloignement et de leur isolement des marchés mondiaux. Ils s'emploient à réaliser les objectifs de développement durable, mais ne progressent que lentement, en raison de performances globalement moins bonnes que celles des autres pays en développement et du reste du monde.**

91. **Il importe d'en faire plus pour surmonter les difficultés particulières découlant du manque d'accès à la mer et de veiller à ce que les pays en développement sans littoral ne soient pas laissés pour compte. Ils devraient bénéficier d'une attention et d'une aide prioritaire aux fins de l'application des objectifs de développement durable et du suivi des progrès accomplis à cet égard.**

92. En prenant des mesures cohérentes et ciblées, étayées par des partenariats solides et une collaboration renforcée avec les pays de transit, les partenaires de développement, le système des Nations Unies, les organisations internationales et régionales, le secteur privés et d'autres parties prenantes, les pays en développement sans littoral devraient pouvoir progresser plus rapidement dans la mise en œuvre du Programme de Vienne et se désenclaver.

93. Dans sa résolution [72/279](#) sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée générale a approuvé des réformes qui amélioreront l'appui collectif apporté aux pays par le système des Nations Unies dans le cadre de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et plus particulièrement aux pays en développement sans littoral, qui en ont le plus besoin.

94. Il faudra engager des fonds d'un montant colossal pour combler le déficit d'infrastructures de transport enregistré par les pays en développement par rapport aux moyennes mondiales. Cela ne pourra se faire que par l'intermédiaire de partenariats solides. Les pays en développement sans littoral pourraient également envisager d'y consacrer une plus grande part de leur budget national et d'utiliser les fonds dont ils disposent avec plus d'efficacité et d'efficacités. Il importe que les banques de développement multilatérales et régionales aident les pays en développement sans littoral et les pays de transit à élaborer des projets d'infrastructure et de transport qui soient financièrement viables et respectueux de l'environnement, et qu'elles fournissent les ressources nécessaires à leur exécution.

95. Les partenaires de développement sont invités à verser davantage d'APD aux fins du développement des infrastructures dans les secteurs des transports et de l'énergie.

96. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'investissements et d'une assistance technique plus importants et soutenus afin de renforcer leur capacité à recueillir des données, notamment sur les transports, et de pouvoir ainsi produire régulièrement des statistiques fiables permettant de suivre la mise en œuvre des objectifs de développement durable et du Programme d'action de Vienne.

97. Les partenaires de développement devraient envisager d'aider les pays en développement sans littoral à développer leurs infrastructures informatiques et à mettre en place des politiques et cadres juridiques et réglementaires adéquats qui encouragent le développement de l'informatique et des communications et facilitent la réduction de la fracture numérique. Cela permettra également à ces pays de tirer parti des possibilités offertes par le commerce électronique.

98. Les pays en développement sans littoral devraient envisager de libéraliser progressivement le transport aérien afin d'en améliorer la compétitivité et de réduire le coût des services.

99. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit sont encouragés à favoriser la coopération et à ratifier et à appliquer les conventions internationales pertinentes.

100. La mise en commun des expériences et des enseignements tirés par les pays en développement sans littoral et les pays de transit est un aspect essentiel de la coopération et devrait être appuyée par la communauté internationale.

101. Les pays en développement sans littoral et les pays de transit qui sont membres de l'OMC devraient redoubler d'efforts pour appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges. L'application effective de cet instrument devra

nécessairement passer par un renforcement de l'assistance technique et financière et de l'aide au renforcement des capacités dont ces pays bénéficient. Afin de faciliter la fourniture d'assistance, les pays en développement sans littoral doivent indiquer leurs besoins concernant les mesures relevant de la catégorie C de l'Accord.

102. Les pays en développement sans littoral qui cherchent à augmenter leurs exportations en exploitant les chaînes de valorisation devraient envisager d'inscrire des dispositions relatives aux investissements dans les accords commerciaux régionaux, puisque de tels accords approfondis permettent de renforcer l'activité des chaînes de valorisation à l'échelle régionale et de réduire les écarts de compétitivité entre petites et grandes entreprises.

103. Les pays en développement sans littoral devraient s'attacher en priorité à améliorer leur capacité à produire des biens modernes à haute valeur ajoutée, se concentrer sur les secteurs à forte productivité, industrialiser leur secteur agricole et continuer d'utiliser les technologies nouvelles et existantes pour augmenter la valeur de leurs produits finis et s'intégrer aux chaînes de valorisation régionales et mondiales.

104. Les pays en développement sans littoral devraient poursuivre les progrès engagés vers la mise en place de cadres réglementaires économiquement porteurs, qui sont indispensables pour construire un socle industriel solide et attirer les investissements. Les partenaires de développement sont invités à fournir une assistance technique et financière et à contribuer au renforcement des capacités à l'appui de ces efforts.

105. Les pays en développement sans littoral peuvent attirer davantage d'IDE en améliorant leurs cadres réglementaires, en participant aux initiatives d'intégration régionale et en approfondissant leur coopération avec les pays de transit.

106. La communauté internationale est appelée à soutenir le Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral.

107. Les pays en développement sans littoral qui ne l'ont pas encore fait devraient ratifier l'Accord multilatéral portant création du groupe de réflexion international.

108. L'examen approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme de Vienne, qui aura lieu en 2019, sera l'occasion d'examiner les progrès accomplis à cet égard, de recenser les difficultés et les obstacles rencontrés et de formuler des recommandations sur les moyens d'accélérer le processus. Les partenariats noués aux fins de la mise en œuvre du Programme devraient en ressortir réaffirmés et renforcés. La communauté internationale devrait accorder une importance particulière aux préparatifs de l'examen à mi-parcours, apporter à celui-ci tout leur soutien et y participer activement.

## Tableaux statistiques

Tableau 1

## Produit intérieur brut, taux de croissance, aide publique au développement et investissements directs étrangers

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>PIB (constant 2010, milliards de dollars É.-U.)</i>		<i>Croissance du PIB (pourcentage annuel)</i>		<i>Versements d'aide publique au développement (prix courants, millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Flux des investissements directs étrangers (millions de dollars É.-U.)</i>
	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
Afghanistan	20,89	21,63	-1,79	3,56	4 064	100
Arménie	12,24	12,26	3,24	0,19	327	338
Azerbaïdjan	58,13	56,69	0,65	-2,49	78	4 500
Bhoutan	2,07	2,23	6,60	7,99	52	-12
Bolivie (État plurinational de)	25,66	26,76	4,86	4,26	696	410
Botswana	16,15	16,84	-1,70	4,29	91	10
Burkina Faso	11,69	12,38	3,89	5,92	1 023	309
Burundi	2,41	2,45	-0,30	1,70	742	0
Eswatini	5,47	5,47	4,19	-0,01	147	-11
Éthiopie	43,54	46,83	10,39	7,56	4 074	3 196
Ex-République yougoslave de Macédoine	10,62	10,92	3,86	2,91	168	397
Kazakhstan	188,65	190,47	1,15	0,96	60	9 069
Kirghizistan	6,06	6,29	3,88	3,83	515	467
Lesotho	2,98	3,07	5,61	2,87	113	132
Malawi	8,44	8,69	2,80	2,96	1 243	326
Mali	15,88	17,13	7,61	7,87	1 209	126
Mongolie	11,68	11,79	2,38	0,95	325	-4 072
Népal	20,12	20,20	3,32	0,41	1 064	106
Niger	7,70	8,09	3,96	5,04	951	293
Ouganda	25,04	25,62	5,67	2,32	1 757	541
Ouzbékistan	58,25	61,74	7,87	6,00	457	67
Paraguay	25,40	26,41	2,96	3,95	89	274

	<i>PIB (constant 2010, milliards de dollars É.-U.)</i>		<i>Croissance du PIB (pourcentage annuel)</i>		<i>Versements d'aide publique au développement (prix courants, millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Flux des investissements directs étrangers (millions de dollars É.-U.)</i>
	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>
<i>Pays en développement sans littoral</i>						
République centrafricaine	1,43	1,50	4,80	4,53	500	31
République démocratique populaire lao	10,63	11,38	7,27	7,02	399	890
République de Moldova	7,03	7,33	-0,43	4,27	328	143
Rwanda	8,31	8,81	8,89	5,95	1 148	410
Soudan du Sud	12,56	12,60	5,06	0,32	1 590	-17
Tadjikistan	7,55	8,07	5,97	6,90	334	434
Tchad	11,89	11,49	4,40	-3,40	624	560
Turkménistan	37,25	39,56	6,50	6,20	33	4 522
Zambie	26,06	27,00	2,92	3,61	963	469
Zimbabwe	14,58	14,67	1,42	0,65	655	319
<b>Total/moyenne</b>	<b>22,39</b>	<b>23,01</b>	<b>3,49</b>	<b>2,79</b>	<b>25 821</b>	<b>24 326</b>

Source : Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, CNUCED, Organisation de coopération et de développement économiques.

Tableau 2  
Exportations et importations de marchandises et part des secteurs dans l'économie

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Exportations</i> <i>(millions de</i> <i>dollars É.-U.)</i>	<i>Importations</i> <i>(millions de</i> <i>dollars É.-U.)</i>	<i>Part des</i> <i>exportations dans</i> <i>les exportations</i> <i>mondiales</i> <i>(pourcentage)</i>	<i>Industrie (approche par la valeur</i> <i>ajoutée, en pourcentage du PIB)</i>		<i>Agriculture, sylviculture, pêche</i> <i>(approche par la valeur ajoutée,</i> <i>en pourcentage du PIB)</i>		<i>Services (approche par</i> <i>la valeur ajoutée,</i> <i>en pourcentage du PIB)</i>	
	2017	2017	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Afghanistan	780	7 700	0,004	11,3	..	21,0	..	53,0	..
Arménie	2 243	4 183	0,013	10,3	10,2	16,4	14,9	49,9	51,3
Azerbaïdjan	15 800	8 600	0,089	4,9	4,7	5,6	5,6	38,8	37,5
Bhoutan	590	1 000	0,003	7,5	7,1	16,5	15,2	37,4	39,3
Bolivie (État plurinational de)	7 714	9 257	0,044	11,0	10,5	11,2	11,6	49,8	48,7
Botswana	5 896	5 139	0,033	5,2	5,1	2,0	2,0	50,3	58,7
Burkina Faso	2 408	3 418	0,014	6,6	5,6	29,0	27,8	42,1	42,0
Burundi	161	805	0,001	9,2	..	36,4	..	..	..
Eswatini	2 016	1 617	0,011	..	..	..	..	..	..
Éthiopie	3 170	16 289	0,018	5,6	5,6	34,8	34,1	36,5	36,9
Ex-République yougoslave de Macédoine	5 671	7 720	0,032	9,7	..	20,4	..	42,3	..
Kazakhstan	48 342	29 305	0,273	11,3	11,2	4,6	4,4	57,9	57,4
Kirghizistan	1 791	4 481	0,010	15,4	15,1	12,8	12,3	50,1	50,4
Lesotho	1 033	2 115	0,006	15,6	..	5,2	..	52,6	..
Malawi	1 026	2 434	0,006	12,2	11,8	9,1	9,4	53,1	54,2
Mali	2 822	4 732	0,016	9,5	9,4	25,9	26,1	51,9	52,4
Mongolie	6 201	4 336	0,035	..	..	38,4	38,3	36,6	36,7
Népal	750	10 500	0,004	11,8	11,5	12,1	12,2	56,1	55,4
Niger	1 193	1 701	0,007	7,3	8,3	11,7	10,4	..	..
Ouganda	2 790	5 439	0,016	8,7	8,2	23,7	24,9	47,6	47,1
Ouzbékistan	10 500	12 000	0,059	..	..	16,1	17,3	45,4	42,5
Paraguay	8 680	11 875	0,049	5,3	5,2	29,2	27,0	50,0	51,5
République centrafricaine	124	351	0,001	..	..	40,5	39,6	38,8	39,3
République démocratique populaire lao	3 950	5 100	0,022	7,8	7,5	17,2	16,2	42,5	41,5

<i>Pays en développement sans littoral</i>	<i>Exportations (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Importations (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Part des exportations dans les exportations mondiales (pourcentage)</i>	<i>Industrie (approche par la valeur ajoutée, en pourcentage du PIB)</i>		<i>Agriculture, sylviculture, pêche (approche par la valeur ajoutée, en pourcentage du PIB)</i>		<i>Services (approche par la valeur ajoutée, en pourcentage du PIB)</i>	
	2017	2017	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017
République de Moldova	2 425	4 832	0,014	5,6	5,7	39,0	39,7	..	..
Rwanda	1 189	1 963	0,007	10,8	11,2	18,1	18,1	45,1	45,5
Soudan du Sud	..	..	..	5,8	5,9	29,3	31,0	47,3	46,4
Tadjikistan	1 200	2 700	0,007	31,4	..	9,5	..	51,0	..
Tchad	1 300	2 800	0,007	3,2	..	49,5	48,6	32,7	33,5
Turkménistan	7 000	6 000	0,039	..	..	..	..	..	..
Zambie	8 139	8 724	0,046	7,7	7,7	6,2	7,2	54,2	52,7
Zimbabwe	3 991	3 900	0,023	8,5	8,1	9,7	10,5	58,2	56,3
<b>Total/moyenne</b>	<b>160 899</b>	<b>191 013</b>	<b>0,907</b>	<b>8,9</b>	<b>8,6</b>	<b>16,6</b>	<b>16,2</b>	<b>48,1</b>	<b>48,1</b>

Source : Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, Banque mondiale.